



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 MARS 2023**

OBJET : Adhésion, à l'Union des Maires de l'Oise

L'an deux mil vingt et trois,
le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ;
Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur
CORTÈS (départ à 20h08 et donne pouvoir à Monsieur MAUGER) ; Madame BÉRAULT ;
Monsieur GUETROT ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAZI ; Monsieur VERCOUTRE
(arrivé à 19h14) ; Madame CROS, Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur GUETROT.
Madame LACROIX ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON ; absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame LENOIR ; absente.

Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent.

Madame Brigitte BERIAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant que la Commune adhère chaque année à l'Union des Maires de l'Oise,

Considérant que cette adhésion permet de participer à toutes les séances de formation, d'avoir accès au service de conseil juridique, de recevoir la lettre d'information et d'adhérer à l'Association des Maires de France,

Considérant que la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 2 213,68 €,

Considérant l'appel de cotisation parvenu en nos services,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget primitif 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à verser la cotisation à l'Union des Maires de l'Oise.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 20/02/2023

Secrétaire de séance
Mme Brigitte BERAULT

N° : 22/23

Adoptée à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de membres absents : 2



Vice-président du Pays du Clermontois